

## Règlement épreuve de la formule rando 3 jours EDITION 2010 VALENCE - GAP

Le Raid VTT Les Chemins du Soleil est organisé par l'association Raid VTT, mairie Lus la Croix Haute 26620.

La formule randonnée n'est pas chronométrée et ne donne pas lieu à un classement.

Une licence sportive spécifiant la pratique du cyclisme avec visa médical ou un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive du VTT de moins d'un an à la date du raid est obligatoire pour l'inscription.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.

Le règlement du Raid VTT pourra être complété par les briefings d'avant course

### Parcours :

Étant donné la spécificité du raid, il est impossible de sécuriser tous les carrefours sur les 200 Km du parcours. Il est donc impératif de respecter le code de la route.



**Les concurrents ne sont pas prioritaires et doivent absolument marquer un arrêt aux intersections de voies ouvertes à la circulation.**

Le parcours est balisé par nos soins selon la charte de balisage FFC des Grandes Traversées à VTT (picto triangle rouge). L'organisation fournit un road book indiquant les ravitaillement et check point. Les GPS sont autorisés et vous pouvez télécharger vos points sur le site internet.

Le tracé de l'épreuve pourra être modifié si l'organisation le juge nécessaire, notamment si les conditions météorologiques ne permettent pas le franchissement des cols d'altitude.

Les CP doublés de contrôleurs sont dotés de moyens radios et peuvent donc vous permettre de déclencher les secours ou d'organiser votre transfert en cas d'abandon. Le téléphone portable est obligatoire pour joindre l'organisation ou les secours en cas d'urgence. Le numéro sera communiqué dans le road book.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression du concurrent si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé, ceci pour des raisons de sécurité ou par décision de l'organisation. Les portes horaires officielles seront communiquées sur le Road book. Les trois départs de Valence, Saint Nazaire le Désert et Lus la Croix Haute se feront cette année en masse à heure fixe. Les configurations de départ ne nécessitent pas cette année de départs échelonnés.. Les concurrents qui ne se soumettent pas à l'interdiction de poursuivre l'épreuve

seront exclus. Un commissaire leur signifiera leur exclusion et relèvera le numéro de plaque de cadre. L'équipe ne sera alors plus prise en charge (secours, transfert des bagages, transfert du VTT et de la personne...) Les concurrents ne doivent emprunter les axes goudronnés pour rejoindre l'arrivée ou relier l'étape du jour que s'ils sont autorisés par l'organisation et signalés sur le road book. Tout manquement sera considéré comme un abandon et l'exclusion sera immédiate.



**Le pointage à chaque arrivée d'étape est obligatoire. Toute personne ne se signalant pas à l'arrivée est pointée comme un abandon et sa plaque de cadre sera retirée sur le champ ou le lendemain au départ.**

Tout abandon devra être signalé à l'organisation, auprès d'un check point, ou le soir sur l'étape au moment du briefing.

### **Les concurrents :**

- L'inscription se fait en ligne sur le site internet [www.raid-vtt.fr](http://www.raid-vtt.fr) par le biais du formulaire à saisir. Le paiement se fait par chèque ou virement bancaire (cf modalités sur le site internet). L'inscription est validée définitivement à réception du chèque bancaire ou de l'envoi par mail de la preuve de virement bancaire, et aussi à réception de la licence ou du certificat médical (possibilité de le joindre en ligne via le formulaire).
  - Tout dossier incomplet ne sera pas validé et l'inscription ne sera pas prise en compte.
  - Seul le listing des participants, publié sur le site internet valide l'inscription du participant.
  - Les 300 premiers dossiers complets (formulaire, paiement, licence) se verront attribuer un dossard. Ensuite 200 places seront attribuées par tirage au sort. Un mail sera alors envoyé pour indiquer au participant qu'il peut procéder au paiement
- **Matériel transporté par l'organisation (équipes sans assistance) : Limité impérativement à 25 Kg par personne. L'organisation sera très stricte sur ce point. Aucun Kg supplémentaire ne sera accepté même contre rémunération. Vous devez absolument vous conformer à cette règle sous peine de devoir laisser une partie de vos bagages au départ.**
- L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 18 ans. Toute personne née après le 13 mai 1992 ne peut participer au raid.



**Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours. Le non respect de cette règle pourra entraîner des poursuites à l'encontre des concurrents si l'organisation déclenche des secours en vain.**



**Matériel individuel obligatoire : casque, couverture de survie, vêtements chauds (1 polaire, 1 veste imperméable respirante, 1 collant long), un gilet de sécurité jaune fluo, une boussole, un sifflet, nécessaire de réparation, trousse de secours, téléphone mobile.**

*Lorsqu'ils circulent la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur et passager d'un cycle doivent porter hors agglomération un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation et dont les caractéristiques sont prévues par un arrêté du ministre chargé des transports. Le fait pour tout conducteur ou passager d'un cycle de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de*

- *l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe.*

- Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : plaque VTT, bracelets... Les concurrents sont en semi-autonomie entre chaque étape. 2 à 3 ravitaillements sont prévus par section. Le repas du midi n'est pas fourni par l'organisation.

Seul le comité de course est habilité à donner le départ. La formule "rando" n'est pas chronométrée et ne donne pas lieu à un classement

### **Tarifs et prestations :**

L'inscription est individuelle. Possibilité d'être accompagné par un assistant et un seul.

#### **INSCRIPTION AU RAID : 135 €**

Ce tarif comprend : l'organisation, la sécurité médicale, les ravitaillements, les repas du soir les jeudi, vendredi et samedi, les petits déjeuners du jeudi au dimanche et le repas du midi le dimanche, la mise à disposition d'un emplacement de toile de tente en camping, les road book et cartes.

Ce tarif ne comprend pas les hébergements en hôtel, gîte ou chambres d'hôte en dehors des bivouacs organisés.

Pour l'accès en camping car un supplément pourra vous être demandé sur place par le gérant du camping selon les cas.

#### **ASSISTANT : 40 €**

Ce tarif comprend l'accès à l'emplacement de camping et les mêmes repas que le coureur.



### **Annulations / Remboursements :**

Toute annulation avant le 13 avril 2010 donnera lieu à un remboursement moins une retenue de frais administratifs à hauteur de 16 euros. La somme due par l'organisation sera versée au participant par chèque ou virement bancaire.

En cas de forfait après le 13 avril 2010 (cachet de la poste faisant foi), quelle que soit la raison, l'organisation retiendra 20% du montant total des frais réglés par le participant

Le coureur pourra toutefois opter pour un report d'inscription sur le Raid VTT de l'année suivante sans pénalités financières. La somme réglée sera créditée en pour l'édition suivante.

Fait à Valence, le 9/09/2009  
Le directeur de course,  
Hervé SIMON